académie Reims éducation nationale

2

LYCEE EUROPEEN STEPHANE HESSEL 8 rue Godart Roger 51200 EPERNAY

CERTIFICAT d'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Fiche de renseignements élève (1^{ère} partie)

		Identité de l'élève		
Nom:		Prénoms		
Né(e) le :	*****	Sexe (N		
Commune de naissance :		Nationa	Nationalité :	
Portable:	*****	Mail:	Mail:	*******
	Année scola	Année scolaire précédente 2020 - 2021	0 - 2021	
Etablissement :		Classe:	Classe:	
Régime :		Boursier 🗆		
	Ar	Année 2021 - 2022		
Régime :				
	☐ Externe	☐ Interne	☐ Demi Pensionnaire	
Si vous avez coché un régime demi-pensionnaire, précisez les jours si vous le pouvez :	oensionnaire, précisez les jours si vo	us le pouvez :		
□ Lundi	☐ Mardi	☐ Mercredi	□ Jeudi	□ Vendredi
	Scolar	Scolarité année 2021 - 2022	22	
Spécialités : 1 ^{ère} année				
□ ATMFC	☐ Conducteur d'Installation de Production	☐ Equipier P	☐ Equipier Polyvalent du Commerce	□ Métallier
Option:				
☐ FLS (élève EANA uniquement)		☐ élève notifié ULIS	ié ULIS	

Année scolaire 2021-2022

LYCEE EUROPEEN STEPHANE HESSEL 8 rue Godart Roger 51200 EPERNAY

Nom de l'élève :	<u>Prénom</u> :	Fiche de renseignements élève (2 ^{eme} partie)
	Représentant légal et responsable financier	cier
NOM	Prénom :	Lien de parenté :
Adresse :	Code postal et commune :	Pays:
Profession :	🕿 travail :	☎ portable :
Adresse électronique (consultée régulièrement) :	se aux associations de parents d'élèves ?	NON D
Adresse de l'élève si différente de celle du responsable financier ■ domicile :	nsable financier: Code postal: Commune:	
	Autre représentant légal	
	Prénom :	Lien de parenté :
Adresse:	Code postal et commune :	Pays:
Profession :	🕿 travail :	☞ portable :
Adresse électronique (consultée régulièrement):		
Autorisez-vous la communication de votre adresse aux associations de	se aux associations de parents d'élèves ?	NON D
	Personne à prévenir en cas d'urgence	Ø.
VOM :	Prénom:	Lien de parenté :
Signature du responsable :		



FICHE INTENDANCE 2021 - 2022

Lycée Polyvalent Edropéen Stéphane HESSEL	EL	EVE		<u>Classe :</u>
NOM.			Sexe :	
Prénom: (écrire lisiblement)			Date de n	naissance:
Qualité : (ne cocher qu'une seule case	·)	Boursier :	OUI	NON
Interne				
D-P forfait 5 jours par semaine - (- Lu	ndi - Mardi - Mercred	i - Jeudi - Vend	redi)	
D-P forfait 4 jours par semaine - ☐⇒ L (cochez les quatres jours souhaités)	.undi	☐⇒ Mercredi	∏⇒Jeudi	☐⇒ Vendredi
D-P forfait 3 jours par semaine - > L	undi 🖒 Mardi	☐ > Mercredi	∏⇒Jeudi	> Vendredi
D-P forfait 2 jours par semaine - \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	undi	⇒ Mercredi	_⇒Jeudi	> Vendredi
D-P forfait 1 jour par semaine -	undi	☐⇒ Mercredi	∐⇒Jeudi	> Vendredi
Externe				
Le choix formulé par les familles en début de Toutefois, vous pouvez changer de régime changements d'emploi du temps intervient Pour consulter: le règlement du service d'notre site à l'adresse: https://www.lycee-h	e durant les trois prem nent. le restauration et d'hé nessel.fr	i ères semaines ebergement, les	de septembr tarifs 2020,	re, car de nombreux merci de bien vouloir consulter
rubriques : LPO STEPHANE HESSEL/inte	ABLE LEGAL			
Nom :		•		cile :
Prénom :				ole:
Adresse postale :			<u>Signature</u>	
Adresse mail :				
MERCI DE JOINDRE OBLIGAT DE PRELEVEMENT BANCAIRE DE PRELEVEMENT BANCAIRE	TOIREMENT UN RI	ELEVE D'IDE	NTITE BAN	ICAIRE OU POSTAL
DE PRO	(à agrafei	r ici)		

FICHE D'URGENCE Lycée Polyvalent Stéphane HESSEL Année scolaire 2021 / 2022



Veuillez remplir le plus exactement possible l'intégrité du document (RECTO et VERSO) <u>DOCUMENT NON CONFIDENTIEL</u>

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

ELEVE

NOM:	PRENOM: Sexe: F M	Date de naissance ://Lieu de naissance :	Classe en 2021/2022 Régime (ext, Dp, int) :	Établissement de votre enfant l'an passé :
------	-------------------	--	---	--

PARENTS OU RESPONSABLES LÉGAUX

o Père o Mère Nom :	Prénom :	Adresse :	Commune: Profession: Tel fixe: Portable: Tél employeur:
o Autre			
o Père o Mère Nom :	Prénom :	Adresse :	Commune: Profession: Tel fixe: Portable: Tél employeur:

Personne à contacter en cas d'urgence autre que les responsables	-
utre que le	•
d'urgence a	ı
en cas (
à contacter	
Personne a	gaux :
	<u>ě</u>

	Portable:
Nom	Téléphone :

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique effectué:

▶ Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

 ► En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est dès que possible avertie par nos soins (infirmière ou membre de la communauté éducative). Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

« Je m'engage à reprendre mon enfant dans l'établissement de soins où il

aura été orienté. »

......

......

......

Signature des parents

▶ Pour les élèves internes :

o Autre

« J'autorise les soins pour mon enfant et, en cas d'impossibilité absolue de me déplacer, j'autorise le chef d'établissement à faire reprendre mon enfant mineur pour le ramener à l'internat. Son retour s'effectuera en voiture de fonction ou taxi. »

Signature des parents

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES IMPORTANTES

Z

NOM:	PRENOM	6. Votre enfant a-t-il bénéficié d'un aménagement des examens
1. Votre enfant a-t-il un problème de santé?	le santé ?	l'an passé ? □ oui □ non
		ightarrow Si oui , veuillez indiquer le motif et les aménagements qui ont été accordés :
→ Si oui , un PAI a-t-il été mis en place par le médecin scolaire l'an passé ? □ oui □ non	ce par le médecin scolaire l'an	
2. Votre enfant a-t-il des troubles des apprentissages ? (Dyslexie, dysgraphie, dysphasie)	es apprentissages ? .)	7. Votre enfant a-t-il un suivi extérieur ? □ CMP □ Psychologue libéral □ Psychiatre □ Orthophoniste
→ Si oui , un PAP a-t-il été mis en place l'an passé ? □ oui □ non	olace l'an passé ?	
3. Votre enfant a-t-il un dossier MDPH ?	PH ?	□ Autre :
4. Votre enfant avait-il une notification ULIS l'an dernier ? □ oui □ non □ en attente	tion ULIS I'an dernier ?	8. Information(s) importante(s) que vous souhaitez nous communiquer éventuellement :

5. Avez- vous fait une demande de notification ULIS pour cette année scolaire?

□ oui □ non □ en attente



Lycée polyvalent - Lycée des métiers Européen Stéphane Hessel - Épernay

Liberté Égalité Fraternité

FICHE DE CANDIDATURE A L'INTERNAT "RESIDENCE MONDE" Rentrée 2021

NOM de l'élève :	
PRENOM de l'élève:	
Téléphone de l'élève :	
Age au 1er septembre 2021 :	
Rentre en classe de :	
Nom, Prénom du responsable légal 1 :	
Adresse du responsable légal 1 :	_
	_
Téléphones du responsable légal 1 :	_
Adresse mail du responsable légal 1 :	_
Nom, Prénom du responsable légal 2 :	
Adresse du responsable légal 2 :	
Tálánhanas du raspanashla láral 2 :	_
Téléphones du responsable légal 2 :	
Adiesse IIIali du l'espotisable legal 2	
Critères invoqués pour cette demande d'entrée à l'internat :	
demande de classe européenne – demande d'entrée en section binationale Bachibac	
distance entre le domicile et le lycée	
□ critères sociaux	
 temps de trajet important absence de moyen de transport collectif (bus-train) 	
absence de moyen de transport conectii (bus-train)	
Expliquez ce qui motive la demande d'internat :	

Dans la mesure du possible, avec qui voulez-vous être dans la chambre ?

L'acceptation (ou non) à l'internat fera l'objet d'une étude préalable de ce document par un jury, présidé par le Proviseur du lycée.

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE



Le bénéficiaire

(lu et approuvé)





CHARTE D'ENGAGEMENT 4.0 Rentrée scolaire 2021 - 2022

Mme, M,; inscrit(e) en (niveau); dans (nom d'établissement); désigné ci-dessous « le bénéficiaire »
Article 1 ^{er} : Objet
Afin de permettre à tous les élèves des classes 4.0 de bénéficier des ressources numériques et d'un accès au réseau informatique mis en place dans les établissements, un ordinateur portable et une housse sont mis à disposition du bénéficiaire par la Région Grand Est.
Article 2 : Durée de la mise à disposition
La Région Grand Est met gracieusement à la disposition du bénéficiaire un ordinateur portable pour la durée de ses études, jusqu'au terme du cycle scolaire dans lequel il est engagé.
Article 3 : Responsabilités
Le bénéficiaire est seul responsable de l'usage de ce matériel. Dans l'enceinte scolaire son usage peut être encadré par le règlement intérieur de l'établissement. Le bénéficiaire est responsable de la conservation et de l'utilisation du matériel qui lui est attribué personnellement et qu'il peut assurer par ses soins, le cas échéant, dans le cadre d'une assurance au titre de la garantie des biens confiés. En cas de casse ou de perte, aucun nouveau matériel ne sera distribué par la Région Grand Est. Toutefois, en cas de vol attesté par un dépôt de plainte, un prêt ou une nouvelle mise à disposition sera effectué sur le fonds d'urgence.
Article 4 : Fin de la mise à disposition - Restitution
Le bénéficiaire s'engage à conserver le matériel mis à disposition durant toute sa scolarité. A l'issue de son parcours scolaire dans un lycée du Grand Est, le matériel lui sera cédé, par la Région, à titre gratuit. En cas d'arrêt des études dans un lycée du Grand Est ou de déménagement, avant la fin du cycle scolaire, hors de la région Grand Est notamment, le bénéficiaire sera tenu de rendre le matériel à la Région en bon état (dépôt assuré par la famille auprès de l'établissement).
Article 5 : Protection des données personnelles
La Région veille à la protection des données à caractère personnel conformément à la réglementation en vigueur. La Région s'assure notamment de la suppression des données personnelles qui pourraient subsister dans les ordinateurs qui lui seraient restitués.
Article 6 : Manquement aux obligations du bénéficiaire
En cas de manquements, par le bénéficiaire, à ses obligations relatives à un bon usage et à la conservation du matériel qui lui est confié, la Région Grand Est se réserve le droit de prendre les mesures appropriées ou d'exercer les poursuites qu'elle estimerait nécessaires.
Fait à, en deux exemplaires originaux, le

Dans le cadre du Lycée 4.0, la Région Grand Est collecte vos coordonnées et la référence du matériel qui vous est confié afin uniquement de suivre l'affectation des portables financés par la collectivité. Pour consulter vos droits ou les exercer, merci de vous rendre sur https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/lycee4-0/

Le représentant légal (lu et approuvé)

Maison Des Lycéens Stéphane HESSEL

A Mme et M les responsables légaux

Epernay, Le 12 mai 2021,

La Présidente de la Maison des lycéens Objet: Cotisation volontaire à la Maison Des Lycéens (MDL)

Mesdames, messieurs,

8 rue Godart Roger BP506 51331 Epernay Une Maison des lycéens (MDL) existe dans chaque lycée. C'est une association gérée directement par les élèves de 16 ans ou plus. Son rôle ? Participer au développement de la vie sociale, culturelle et sportive dans l'établissement. La MDL développe et soutient des projets sportifs, culturels, humanitaires ou liés à la citoyenneté. Le Conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) travaille avec elle, pour l'aider à réaliser ses projets et à les faire connaître.

Pour financer ses projets, la MDL peut organiser des activités pour récolter des fonds : fête de fin d'année, gestion d'une cafétéria, expositions, etc. Elle assure aussi la promotion des moyens d'expression des lycéens : droits d'association, de réunion, de publication, etc.

Ce que fait la MDL au LPO Stéphane HESSEL:

Organisation des clubs (musique, jeux de société,), achats des équipements des clubs dont cette année : l'équipement de la salle de musique, achat de nouveaux baby-foot, achats de jeux de société, sans compter l'internat! Nous avons participé à l'aménagement des différents foyers, et à l'aménagement du lycée ... et bien plus encore!

Pour cela une cotisation volontaire de:

- 8 euros pour les externes et demi-pensionnaires -16 euros pour les internes est demandée.

Merci de nous permettre de continuer!

Bien cordialement,

Les responsables de La MDL

Avec 15-29 ANS

la Région vous accompagne au quotidien !













La Région Grand Est a fait de la jeunesse une priorité. Son objectif est d'accompagner, de soutenir et d'encourager ses initiatives. Vous avez entre 15 et 29 ans et vous résidez dans le Grand Est ? Rendez-vous sur jeunest.fr

C'est quoi Jeun'Est ?

C'est un portail, une appli pour tous et une carte uniquement pour les lycéens.

En fonction de votre profil (lycéen, étudiant, apprenti, en Mission Locale, demandeur d'emploi, en Service Civique, en emploi, ou autre), vous pouvez :

- bénéficier **d'avantages financiers** (culture et sport)
- accéder gratuitement à Do you speak Jeun'Est, pour apprendre ou approfondir jusqu'à 6 langues, avec des extraits de films, séries, documentaires, etc.
- profiter de **bons plans** (tourisme, festival, etc.) et de **jeux-concours** (places de match, de cinéma, de spectacles, cadeaux, etc.)
- faire vos **demandes d'aide en ligne**
- retrouver des **infos pratiques et utiles** (actualités, agenda et tout ce que la Région et ses partenaires ont mis en place pour les 15-29 ans)

Inscrivez-vous!

Connectez-vous sur **jeunest.fr** rubrique « connexion » ou téléchargez l'appli Jeun'Est



Profitez des avantages !

Présentez l'appli aux partenaires pour profiter de réductions, participez aux jeux-concours et inscrivez-vous aux bons plans.





Quelles infos sur Jeun'Est ?

Vous trouverez sur jeunest.fr des informations utiles, des aides, des dispositifs que la Région met en place pour vous :

- Au quotidien : santé, vie citoyenne, culture, sport...
- Pour votre orientation : formations, métiers, logement...
- Pour vous encourager à entreprendre...
- ou à vous engager : besoin d'un coup de pouce financier pour développer une idée ou un projet ? Envie de faire un Service Civique à la Région ou de vous engager dans votre lycée ?
- Pour votre mobilité: un stage ou des études à l'étranger au cours de votre formation





AIDE REGIONALE A LA RESTAURATION SCOLAIRE FT A L'INTERNAT

Dans l'attente de l'harmonisation des dispositifs d'aide sociale, la Région Grand Est a décidé de prolonger l'aide à la restauration scolaire et l'internat jusqu'à la fin de l'année civile 2021.

Ainsi, elle s'appliquera uniquement sur le premier trimestre de l'année scolaire 2021/2022.

Quel est le montant de l'aide de la Région ?

0,55 € par repas et nuitée.

- Soit, 0,55 € par jour pour un élève demi-pensionnaire
- Soit 1,65 € par jour de présence à l'internat pour un élève interne.

Sous quelles conditions?

Les ressources de la famille ne doivent pas dépasser un certain plafond. L'aide accordée dépend également du nombre d'enfants.

Pour la rentrée 2021, le revenu fiscal 2020 ne doit pas dépasser :

25 319 € pour 1 enfant

31 162 € pour 2 enfants

37 005 € pour 3 enfants

(ajouter 5 843 € à partir du 4ème enfant)

Comment faire ma demande d'aide?

- Connectez-vous sur l'espace personnel de votre enfant sur jeunest.fr.
- A partir du 1^{er} juillet et impérativement avant le 9 novembre 2021, renseignez le formulaire en ligne (rubrique "Aides complémentaires") en indiquant votre revenu fiscal de référence se trouvant sur votre avis d'imposition sur le revenu 2020 ainsi que le nombre d'enfants de la famille
- Scannez ou photographiez l'intégralité de votre avis d'impôt sur le revenu 2020 et une attestation de la CAF ou de la MSA (si vos enfants ne figurent pas sur l'avis d'impôt du foyer fiscal ou ne portent pas le même nom que celui figurant sur l'avis d'imposition) et joignez-les.

Sous réserve de satisfaire aux conditions d'éligibilité, votre demande sera transmise aux services de la Région Grand Est.

Vous recevrez alors un courriel vous informant soit d'une demande de pièce complémentaire, soit d'un avis favorable, soit d'un avis de rejet.



Attention, compte tenu de la fin du dispositif en 2022, le formulaire ne sera plus accessible à compter du 9 novembre 2021.

Pour toute question, contactez l'assistance Jeun'Est au 03 66 75 81 92.